

ACTUALITÉ

Page 4

■ Ile-de-France

Entretien avec Philippe Laurent

« Il faudra bien que quelqu'un paye ! »

Propos recueillis par
Sophie Tardy-Joubert

DOCTRINE

Page 6

■ Droit du sport

Emmanuel Tessier

Vers une clarification juridique
de l'e-sport

Page 9

■ Immobilier

Patrice Battistini

L'obligation de fibrage des immeubles
à usage d'habitation ou professionnel
lors de travaux embarqués est précisée

JURISPRUDENCE

Page 10

■ Propriété intellectuelle

Philippe Mouron

Absence de distinctivité de la marque
Show time pour des services liés
à l'événementiel
(CA Douai, 1^{re} ch., 2^e sect., 2 avr. 2017)

Page 14

■ Immobilier

Sylvie Bissaloué

La nullité relative comme sanction de
l'omission des mentions obligatoires
devant figurer dans le « mandat
pour vendre » de l'agent immobilier :
lorsque la Cour de cassation
méconnaît les dispositions
transitoires de l'ordonnance
du 10 février 2016
(Cass. ch. mixte, 24 févr. 2017)

CULTURE

Page 22

■ Pérégrinations

Laurence de Vivienne

La saison Picasso à Rouen

ACTUALITÉ Ile-de-France



« Il faudra bien que quelqu'un paye ! » 127r4

Entretien avec Philippe LAURENT, secrétaire général de l'Association
des maires de France

Propos recueillis par Sophie TARDY-JOUBERT

C'était une promesse de campagne phare du candidat Emmanuel Macron : la suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des contribuables. Estimant cet impôt injuste, le nouveau président de la République a promis qu'il serait allégé dès 2018 jusqu'à un dégrèvement total en 2020 pour les foyers concernés. Cette annonce a provoqué un tollé à l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité. Son secrétaire général, Philippe Laurent, maire de Sceaux depuis 1977, dénonce avec véhémence cette promesse qu'il estime « démagogique ». Entretien.

Les Petites Affiches – Que vous inspire la promesse faite par Emmanuel Macron de supprimer la taxe d'habitation pour 80 % des ménages ?

Philippe Laurent - Le gouvernement promet une diminution d'impôts. Forcément, l'idée est séduisante pour les contribuables qui se disent qu'ils vont payer moins d'impôts. Le problème, c'est que si personne ne paye d'impôts, les communes n'auront plus de ressources pour financer les services dont elles ont la charge. La taxe d'habitation sert, comme les autres ressources des communes, à financer les crèches, les bâtiments scolaires, les cantines, les gymnases, les associations, la voirie, les espaces verts. Tous ces services vont être affectés. C'est une annonce extrêmement démago-

gique. Le gouvernement dit aux gens qu'ils ne paieront plus, mais il faudra bien que quelqu'un paye. Si l'État compense la suppression de cet impôt, comme il le dit, il devra trouver de l'argent pour cela. Si l'État ne compense pas, comme nous le craignons, le contribuable devra faire face à une diminution du service. Dans beaucoup de communes, on réduit déjà les heures d'ouverture des crèches, qui, afin de faire des économies, ferment à 18 heures 30 au lieu de 19 heures. C'est une autre manière de faire payer le contribuable. Mais cela, nos députés, qui sont généralement des CSP + qui font garder leurs enfants à domicile, n'ont pas l'air de le réaliser. Il est dommage qu'il n'y ait pas plus de maires à l'Assemblée nationale.

Suite en p. 4

Édition quotidienne des Journaux Judiciaires Associés

petites-affiches.com

Petites **a**ffiches

annonces@petites-affiches.com
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris
Tél. : 01 42 61 56 14

gazettedupalais.com

 Gazette du Palais

annonceslegales@gazette-du-palais.com
12, place Dauphine - 75001 Paris
Tél. : 01 44 32 01 50

le-quotidien-juridique.com

Le
Quotidien
Juridique

annonces@le-quotidien-juridique.com
12, rue de la Chaussée d'Antin - 75009 Paris
Tél. : 01 49 49 06 49

lalo.com

La Loi
ARCHIVES COMMERCIALES DE LA FRANCE

loiannonce@lalo.com
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris
Tél. : 01 42 34 52 34